

Des titres trop descriptifs

Par **juridissertation**, le 27/01/2013 à 09:37

Bonjour,

Lorsque mon chargé de TD de droit constitutionnel m'a rendu ma copie de dissertation, il avait écrit que les titres de mes parties étaient trop descriptifs. Mais qu'est-ce que cela signifie réellement?

Par **bulle**, le 27/01/2013 à 10:16

Bonjour,

Selon moi, des titres descriptifs sont des titres trop précis, qui en disent trop. Il faut toujours mettre des titres suffisamment "larges" et qui permettent de répondre à la question qui vous est posée.

[s]Exemple: à ne pas faire[/s]

Sujet: Le licenciement est-il le meilleur mode de rupture du contrat?

I)Le licenciement: un bon mode de rupture

A)Définition

B)Conséquence

C'est le genre de titre qui n'apporte rien, qui ne permettra pas de répondre à une quelconque problématique sur le sujet. C'est trop descriptif.

Par **Guitfun**, le 27/01/2013 à 17:00

Slit,

Eh bien, c'est la base de la dissertation : ÉVITER LA DESCRIPTION. Un petit exemple sympathique : imaginons que le cours du professeur dise ceci : "le jardin est fleuri". Tu va apprendre ton cours comme d'habitude MAIS dans la dissertation, il faut un RAISONNEMENT en rapport avec le sujet. Par exemple : "l'environnement en été".

Le jardin est fleuri (= le cours) car nous sommes en été (= 1er raisonnement) et que le soleil entraîne ce fleurissement (2ème raisonnement) grâce au processus de... (3ème raisonnement). Bref, il faut montrer une analyse dans tes titres.

Un autre exemple, imaginons que nous avons comme sujet : le Premier ministre sous la

Cinquième République. Ne surtout pas mettre des titres comme : le pouvoir réglementaire du Premier ministre, le statut du Premier ministre, c'est nul, parce que cela ne montre aucun raisonnement, tu as simplement appris ton cours. Bref, ne pas réciter le cours, la clé c'est toujours de respecter ce schéma là : tu récites ton cours et tu fais le lien avec le sujet.

Par **gregor2**, le **27/01/2013** à **17:16**

Bonjour, je vous invite à consulter les conseils de méthodologie sur le lien suivant :
<http://www.juristudiant.com/forum/methode-de-la-dissertation-juridique-t18188.html>